

# Période de questions

Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><b><u>François Deland – 473, chemin du Grand-Pré</u></b></p> <p>Avec la dernière poursuite de la Ville au coût de 540 000 \$ envers neuf citoyens, à combien s'élève la facture totale des poursuites, mises en demeure et diverses actions judiciaires de la Ville depuis les trois dernières années?</p> <p>Qui payent la facture de ces poursuites de la Ville? Est-ce les citoyens avec leurs taxes?</p>	<p>Oui.</p>	<p>En attente d'un suivi.</p>	<p>Actif</p> <p>Clos</p>
<p><b><u>Manon Tremblay – 81, rue Frontenac</u></b></p> <p>La Porte Ouverte, organisme voué à l'alphabétisation et la francisation, se finance par la vente de livres à bas prix. Nous sommes écoresponsables. Les livres qui nous sont donnés par des particuliers, des bibliothèques ou des OBNL sont triés pour vente, dons ou recyclage. Nous envoyons, trois à quatre fois par année, 20 tonnes de caisses de livres non vendables mises sur palette à la compagnie Kruger pour les recycler. Depuis septembre dernier, Kruger refuse de prendre ces livres. La Ville peut-elle nous aider?</p>	<p>Madame Tremblay est dirigée vers Compo-Haut-Richelieu.</p>		<p>Clos</p>
<p><b><u>Guy Meunier – 61, rue Benjamin-Holmes</u></b></p> <p>Pourquoi le patinage libre est-il gratuit la semaine, mais payant le samedi et le dimanche? Je demande à ce que le tarif du patinage libre soit gratuit en tout temps durant la pandémie de la COVID-19.</p>	<p>Le patinage libre sera gratuit le samedi et le dimanche.</p>		<p>Clos</p>

# Période de questions

Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><b><u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p><i>Questions pour monsieur le Maire :</i></p> <p>Monsieur Yvan Berthelot doit rendre des comptes à l'électorat de la ville de St-Jean concernant sa déclaration du mardi 27 octobre concernant des « liens d'amitié de certains avec les promoteurs ». Quand monsieur Yvan Berthelot pourrait-il ne plus invoquer son argument du 24 novembre pour éviter sa reddition de comptes à ce sujet devant l'électorat de la ville de St-Jean?</p> <p>Pouvez-vous inscrire sur une pancarte, ou tout autre médium afin que cela soit visible durant la séance du conseil, la citation que l'on doit à la Juge Charbonneau concernant le devoir de reddition de comptes des élus? (Ex. : Ils (les élus) doivent leur rendre des comptes) P.S.: extrait de la partie 4, chapitre 3, point 1.2, pages 77-78, intitulé « Une atteinte à la démocratie ».</p> <p>Le 24 nov. 2020, le rapport de la Commission Charbonneau a eu 5 ans. Voici un extrait de ce rapport au paragraphe intitulé « Une atteinte à la démocratie ». La Juge Charbonneau dit ceci : « Puisqu'ils exercent le pouvoir, sans le détenir en propre, mais au nom des citoyens, les élus en sont en quelque sorte les fiduciaires. Ils doivent leur rendre des comptes. » Monsieur le Maire, vous adhérez à cette reddition de comptes et, en 2017, vous instaurez deux périodes de questions. Pouvez-vous rappeler comment le groupe des 9 a charcuté ces deux périodes de questions?</p>	<p>On ne peut savoir quand monsieur Berthelot pourra répondre à la question.</p> <p>On ne fera pas d'affichage.</p> <p>Le groupe des 9 a éliminé une période de questions par séance du conseil et une séance du conseil par mois. Le règlement relatif à la régie interne du conseil municipal a été modifié cet été voulant que les citoyens doivent se limiter à poser une question par séance.</p>		<p>Clos</p> <p>Clos</p> <p>Clos</p>

## Période de questions

Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Considérant que les données des spécialistes en acoustique INGAC et SNC-Lavalin sont déjà disponibles au public à la Cour supérieure (16 juillet 2015) dans le cadre du dossier du club de tir de L'Acadie contre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu qui touchait le règlement 1358 sur le bruit, est-ce que la Ville peut rendre ces données facilement disponibles au public en les déposant au conseil municipal ou peut-on faire une demande d'accès à l'information pour les obtenir sans qu'elles soient déposées au conseil municipal?</p>	<p>Le dossier vous sera transmis par monsieur le Maire.</p>	<p>En attente d'un suivi.</p>	<p>Actif</p>

## Période de questions

Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><b><u>Évelyne Beaudry – 1130, rue Berthelot</u></b></p> <p>Je salue l'intervention de M. Charbonneau faisant mention des rues et parcs jonchés de déchets au sol (24 nov.). Bien sûr, quelques déchets proviennent d'un manque de civisme. La plupart sont toutefois des items envolés des bacs lors des collectes municipales ou des commerces avoisinants. Comment est gérée cette tâche municipale à Saint-Jean qu'est la collecte de déchets au sol. Est-elle présente toutes les saisons? Combien y a-t-il d'employés assignés? À quelle position se trouve-t-elle dans la liste des tâches? Combien d'heures réelles y furent consacrées dans les années passées?</p> <p>Il est arrivé que les citoyens mettent la main à la pâte, par moment, pour le ramassage des déchets. C'est néanmoins une responsabilité municipale. Ainsi, quelles actions prévoyez-vous mettre en place pour une amélioration (ex. : augmenter la place de cette tâche dans le rang des priorités des employés des travaux publics)? Pouvez-vous assurer aux 100 000 citoyens en droit de penser que leur Ville a des engagements envers eux afin de s'assurer que les rues et parcs soient propres, que le ramassage des déchets au sol sera fait de façon efficace et régulière dans le futur?</p>	<p>Une corvée pour le ramassage des déchets a lieu au printemps. Le Service des travaux publics analysera vos questions. Compo-Haut-Richelieu sera également informé.</p>	<p>En attente d'un suivi.</p>	<p>Actif</p>